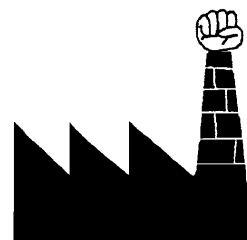


A CONTRE COURANT

syndical et politique

En mémoire de René SCHULBAUM (1914 - 1988)



Une étincelle pourrait suffire !

Avec près de 80% des exprimés, le « Oui » espagnol illustre une fois de plus la forte domination de la bourgeoisie et la redoutable efficacité de ses moyens de propagande et d'asservissement. Certes, les conditions en Espagne sont particulières; certes, le prolétariat s'est méfié pour finalement s'abstenir massivement. Mais s'il avait retrouvé un peu de vigueur idéologique et sa conscience de classe il aurait su combattre par un "NON" catégorique la mise en place d'un arsenal juridique violemment antisocial.

De ce côté-ci des Pyrénées, le scénario présente des aspects plus réjouissants. Elites politiques et apparatchiks syndicaux essuient revers sur revers; ils ne cachent plus leur contrariété, voire leur angoisse pour certains, jusqu'à donner l'impression de paniquer : étranglement du débat parlementaire sur la loi Fillon, vote d'urgence au Sénat sur la Constitution, convocation précipitée du Congrès, amputation de la durée de la campagne référendaire pour tenter de faire passer à la hussarde le Traité Constitutionnel... Est-ce que, en cette mi-février, parler d'un climat de "sauve-qui-peut" dans un camp du "Oui" aux abois est faire preuve d'un optimisme exagéré ?... Peut-être; attendons encore un peu que le mouvement social prenne davantage d'ampleur...

Mais déjà, cette claque infligée à Thibault !!! Magistrale, Non ?! Le voilà complètement déstabilisé celui qui, aux yeux d'une partie du mouvement ouvrier, et aux yeux d'une grande majorité de cégétistes restait encore le leader de Décembre 95 (c'est d'ailleurs pour cette unique image qu'il avait été nommé à ce poste). Le voilà contraint de montrer de manière très claire le camp auquel il appartenait : celui du "Oui", celui de la soumission à la CES et donc de l'intégration du syndicat aux rouages des institutions européennes. La Confédération Générale du Travail est allée puiser dans son histoire, dans sa base, l'exigence de sa survie comme syndicat de classe. Les 82% de rejet à la Constitution qui ont mis le bureau confédéral en déroute auraient dû immédiatement provoquer la démission de Thibault et de ses acolytes. Mais ces grands démocrates s'accrochent, ils n'ont pas dit leur dernier mot : après tout, Cohen, secrétaire général de la fédération Mines Energie CGT, battu sur les retraites en janvier 2003, est bien resté; et c'est la base et les salariés qui ensuite ont perdu la bataille...



Pour l'instant, ni le gouvernement, ni l'opposition officielle, ni les bureaucraties syndicales ne parviennent à freiner la colère sociale qui monte. De plus, dans l'urgence, la classe politique doit engager une bataille électorale où l'enjeu est considérable. Avec des caciques de droite pour la plupart HS, il va revenir à quelques bouffons roses et verts de la "gauche durable" de défendre ouvertement les intérêts de la grande bourgeoisie internationale; évidemment sans argument sérieux, réduits à n'utiliser que de quelques mimiques médiatiques. On vous le disait : le scénario présente des aspects réjouissants !...

Mais n'oublions pas, camarades : si le "Non" réussit à devenir numériquement et politiquement consistant, c'est d'abord à une dynamique sociale qu'il le devra. Un "Non" qui pourrait tout à la fois être porté par les luttes et les dynamiser. Les apparatchiks syndicaux qui nous expliquent sans rire que le meilleur moyen de favoriser le "Non" est de ne pas appeler à voter "Non" (!) l'ont bien compris : secrètement pour le oui (mais se l'avouent-ils ?), ils pressentent que dans ces circonstances les luttes pourraient devenir réellement dangereuses pour le système qui les nourrit.

Une étincelle pourrait suffire. Provoquons-la !

Sommaire rappel de quelques vérités élémentaires sur la dette publique

Parmi les thèses que la propagande néo-libérale matraque depuis des lustres, reprise par les universitaires en service commandé aussi bien que par les plus modestes grouillots journaliers en passant par le député de base, figure l'idée que la dette publique aurait atteint (en France comme ailleurs) un niveau excessif devenu littéralement insupportable. Pourtant tout au long des dernières années, l'endettement public n'a cessé de croître. Pourquoi ?

Il est vrai que le service de la dette représente aujourd'hui autour de 20 % du budget de l'Etat français, soit cinq fois plus que le déficit de ce même Etat. Autant dire que la dette antérieure est largement responsable des nouveaux endettements actuels; que la dette entretient et aggrave la dette; bref que l'Etat est surendetté.

Cependant, serait-ce là la seule raison de la poursuite de ce processus pourtant constamment décrié ? On a quelques raisons d'en douter.

Pourquoi la dette publique ?

Commençons par rappeler ce qu'est la dette publique. C'est la différence (négative) entre les recettes de l'Etat (au sens large, Etat central plus collectivités locales, mais hormis les organismes de protection sociale) et ses dépenses. Par conséquent, pour mettre fin à la dette publique, on dispose de deux moyens, qu'on peut éventuellement actionner conjointement.

D'une part, on peut chercher à réduire les dépenses de l'Etat. Et c'est la voie qu'ont privilégié les gouvernements successifs, à coup de compression de personnels, de stagnation voire de baisse des salaires réels (à fonction identique), de dégradation de la quantité et de la qualité des équipements et des services publics, etc. Telle est aussi la limite (non encore atteinte) de cette voie: c'est que de ces équipements et services publics dépendent non seulement la qualité de la vie de la population (dont le gouvernement ne peut pas totalement se désintéresser) mais encore la capacité même du capital lui-même à assurer les conditions de ses propres performances, voire tout simplement de sa propre reproduction¹. Autrement dit, les dépenses publiques sont pour une part incompressibles; part évidemment variable: cela dépend du degré de développement du capital mais aussi du rapport de forces dans la lutte des classes.

D'autre part, on peut chercher à

accroître les recettes de l'Etat, essentiellement fiscales, autrement dit augmenter les impôts. Mais là encore la marge est limitée. Cela supposerait en effet ou bien d'augmenter les taux d'imposition; ce qui se heurterait au caractère impopulaire persistant de cette dernière. Ou bien encore d'en élargir l'assiette, en supprimant les différents exemptions, abattements, déductions et réductions qui affectent tous les impôts; ce qui se heurterait, bien au-delà du caractère impopulaire de l'imposition, aux multiples privilèges fiscaux dont bénéficient les classes et couches les plus aisées de la population².

En bref, la dette publique résulte de l'écart existant entre le coût de la part incompressible des dépenses publiques, au sein de laquelle intervient la part socialisée du coût de reproduction du capital; et le montant des recettes fiscales de l'Etat, essentiellement limitées par des raisons politiques, au premier rang desquels figure le fait que les classes et couches aisées de la population ne sont pas mises à contribution au niveau où elles pourraient et devraient l'être.

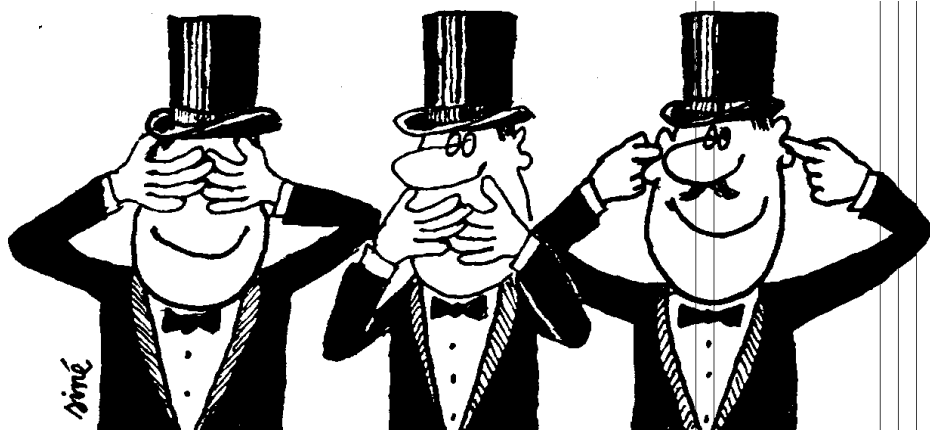
La dette publique, double cadeau de l'Etat à la bourgeoisie

En effet, que va faire l'Etat pour faire face à cet écart ? Il va s'endetter; autrement dit, il va emprunter (essentiellement sous forme de bons du Trésor et d'obligations) la différence entre ces recettes et ces dépenses. Et, auprès de qui emprunte-t-il ainsi ? Essentiellement auprès de ceux qu'on appelle « les zinzins », les investisseurs institutionnels: grandes banques, compagnies d'assurance, fonds de placement, fonds de pension, etc. En un mot, les organes du capital financier concentré et socialisé.

Evidemment, ces organes ne placent ainsi (car il s'agit d'un placement rémunérateur) pas seulement leurs fonds propres. Mais encore et surtout toute la part des salaires, profits, intérêts, rentes qui ne sont pas immédiatement dépensés comme revenus ou avancés comme capitaux additionnels, qui se concentrent évidemment entre les mains des membres de la bourgeoisie mais aussi de l'ensemble des couches aisées de la population et que ceux-ci placent eux-mêmes auprès des « zinzins » en question.

On devine maintenant le tour de passe-passe dont la dette publique est le moyen. L'argent que ces mêmes personnes ne se voient pas exigé de l'Etat en leur qualité de contribuables sous forme d'impôt, elles l'avancent à ce même Etat sous forme de prêts rémunérés. Autrement dit, non seulement l'Etat ne leur soustrait pas la part de leur revenu qu'il serait en capacité d'exiger d'elles (puisqu'elle existe et qu'elle fait partie de ce qui excède de toute manière leurs dépenses courantes) et qu'il serait en droit d'exiger d'elles (au nom de l'équité fiscale qui demande que chacun soit imposé à la mesure de ses facultés contributives). Mais, de plus, il rémunère cette part sous forme d'intérêts sur les bons ou les obligations d'Etat. En un mot, la dette publique est le mécanisme magique par lequel une partie des revenus excédentaires des catégories fortunées ou aisées de la population non seulement ne leur est pas soustraite mais se trouve, de surcroît, transformée en capital (fictif) porteur d'intérêts.

Là ne s'arrête pas le tour de passe-passe. Car le processus précédent implique encore que les titres de la dette publique sont autant de droits à valoir sur une partie des impôts, donc sur la partie du revenu général de la société que l'Etat prélève bon an mal an. Ils



sont donc aussi un moyen pour la partie la plus fortunée ou la plus aisée de la population, celle qui s'approprie déjà la part la plus substantielle du revenu social, d'accaparer une part supplémentaire de celle-ci, donc de s'enrichir davantage encore. Ce qui s'accompagne inévitablement de transfert de revenus à rebours, des couches moins aisées vers les couches plus aisées. La dette publique est donc non seulement un facteur d'aggravation des inégalités sociales; mais encore un mécanisme d'une parfaite injustice qui consiste, à l'envers de ce que faisait Robin des Bois, à piquer de l'argent aux plus pauvres et aux moins riches pour en donner aux plus riches.

La dette publique, caution du capital financier

L'intérêt que présente l'existence de la dette publique pour la bourgeoisie est cependant encore plus large. Elle remplit en effet encore une seconde fonction qui intéresse plus spécifiquement sa fraction financière.

L'activité capitaliste est par nature une activité risquée. On y avance du capital (sous forme de capital-argent) en espérant qu'au terme d'un processus plus ou moins complexe, passant par des médiations multiples, ce capital fasse retour engrossé d'une fraction de plus-value (selon le cas sous forme de profit industriel, de bénéfice commercial, d'intérêt). Le résultat n'est jamais assuré; et courir pareil risque et y échapper feraient la grandeur et la vertu des capitalistes, aux yeux de leurs admirateurs et défenseurs.

De ces risques, les capitalistes (qui ne sont pas tous des aventuriers, loin de là) cherchent cependant à se prémunir. C'est le cas notamment pour les financiers, ceux qui réunissent du capital de prêt pour le mettre à la disposition des industriels et des négociants; ou pour le valoriser dans les jeux de la spéculation financière, jeux par définition hautement risqués. Parmi les techniques les plus éprouvées et par conséquent les plus courantes pour se prémunir de risques excessifs figure celle qui consiste, pour un même capital financier, à diversifier autant que possible ces placements (selon l'adage qui recommande de ne pas mettre tous les œufs dans le même panier); et à contrebalancer des placements risqués mais aux perspectives alléchantes par des placements peut-être moins rémunérateurs mais sans grand risque.

Or, de tous les débiteurs, l'Etat est incontestablement celui qui offre, de loin, les meilleures garanties. Tout simplement parce que, contrairement au premier capitaliste venu, il n'est pas lui-même exposé aux risques inhérents à la valorisation du capital: pour rembourser

ses dettes, il n'est pas nécessaire que ses affaires aillent bien, que le capital qu'il a emprunté puisse normalement et correctement se valoriser. Il lui suffit de prélever des impôts, ce qu'il parvient en principe toujours à faire. Même un surendettement sévère, qui ne serait toléré de la part d'aucun capitaliste, donne simplement lieu, dans son cas, à un rééchelonnement de la dette... synonyme de remboursements plus longs et plus onéreux et d'endettement accru. Il suffit de penser à la manière dont est gérée depuis vingt ans la dette dite du Tiers Monde. Quant à un Etat récusant unilatéralement sa dette, il faut remonter à l'exemple de la jeune République soviétique pour en trouver le dernier exemple en date...

En somme, les Etats sont pour le capital financier des clients absolument idéaux. Ils conjuguent ces deux traits contraires (opposés et complémentaires) qui garantissent la valorisation du capital financier: ce sont des débiteurs toujours endettés et pourtant toujours solvables (sauf rarissime exception). Dès lors, il n'est pas étonnant que 35 % du capital financier mondial soit actuellement constitué par le titre de dettes publiques; et que cette part n'ait cessé d'augmenter au cours des deux dernières décennies, dans un contexte pourtant de très forte croissance des investissements directs étrangers et des flux financiers internationaux.

Cela signifie encore que la part ainsi assurée du capital financier mondial, constitué de la dette publique, sert de caution à ce même capital quand il s'aventure dans des opérations de financement ou de spéculation beaucoup plus aventureuses. Autrement dit, en finançant la dette des Etats, le capital financier force aussi ces derniers – et avec eux leur peuple – à se porter garant des toutes leurs aventures financières. On s'en rend compte chaque fois que ces aventures tournent mal: les 120 milliards de francs perdus par le Crédit Lyonnais sont restés intégralement à la charge des contribuables français. Selon le bon vieux principe: socialisons les pertes, mais privatisons les bénéfices.

La dette publique, moyen de pression et de mise au pas

Il est enfin une dernière fonction que remplit la dette publique et qui n'intéresse pas moins la bourgeoisie dans son ensemble, par l'intermédiaire du capital financier. L'endettement de l'Etat qui en fait le client obligé du capital financier, le place en situation de dépendance par rapport à ce dernier. Comme tout débiteur contraint de sans cesse faire appel aux « largesses » de ses créanciers, l'Etat (c'est-à-dire les gouvernements successifs) se doit évidem-

ment de se plier non seulement aux conditions du marché (au niveau des taux d'intérêts exigés); mais satisfaire aux demandes plus générales (mener une politique, notamment économique, favorable aux intérêts de la bourgeoisie en général et du capital financier en particulier) ou aux desiderata particuliers de tel groupe financier (ce qui ouvre toute grande la voie au régime des copains et coquins – la dette publique est ainsi nécessairement vectrice de corruption).

On comprend aussi, à partir de là, que, sauf à pouvoir s'appuyer sur une solide assise populaire, aucun gouvernement d'un Etat fortement endetté ne peut résister aux injonctions du capital financier et du capital tout court; et pourquoi tant de gouvernements, faute d'une telle mobilisation populaire, tournent aussi vite casaque, renient leur engagement pour passer sous les fourches caudines de la bourgeoisie. Bref, la dette publique est l'un des deux principaux moyens d'instrumentalisation directe de l'appareil d'Etat par la bourgeoisie; l'autre étant évidemment l'occupation des sommets de l'Etat (gouvernement et haute administration) par des membres issus de la bourgeoisie elle-même.

Une seule solution: l'annulation

On comprend aussi combien l'antienne néo-libérale sur le caractère insupportable de la dette publique est du pipeau, uniquement destinée qu'elle est à amuser la galerie en détournant l'attention des véritables fonctions de cette dette; et, accessoirement, à justifier des réductions d'impôts qui ne profitent qu'aux plus aisés... et qui sont le gage d'un endettement futur supplémentaire de l'Etat, qui profitera une seconde fois aux mêmes. Et qu'en conséquence la solution s'impose d'elle-même: il faut purement et simplement *annuler toutes les dettes publiques*, non seulement celles des Etats du Tiers-Monde mais celles des Etats capitalistes développés. Et que les petits et grands financiers ne viennent surtout pas crier au crime expropriateur: ce ne sera là qu'une manière de leur faire payer les impôts qu'on était en droit d'exiger d'eux depuis longtemps. Qu'ils soient déjà heureux qu'on ne leur fasse pas payer, de surcroît, des pénalités de retard !

Alain Bihl

¹ Cf. sur ce dernier point mon précédent article « L'impasse de la libéralisation des services publics et des équipements collectifs », *A Contre-Courant*, n°161, janvier 2005.

² Nous en avons donné une petite idée, Roland Pfefferkorn et moi-même, dans *Déchiffre les inégalités*, Syros-La Découverte, 2^e édition, 1999, chapitre 3.

La « Constitution » européenne illégitime et antidémocratique

Pour saisir le bien fondé de cette affirmation, il faut, préalablement, se poser les questions de savoir pourquoi les peuples se sont dotés historiquement de Constitutions, ce qu'elles contiennent, à quoi servent-elles, par qui et comment sont-elles élaborées ?

Les royautes, les dictatures n'ont pas besoin de Constitution. Si parfois elles en possèdent, c'est pour mieux masquer à leurs peuples l'indécence de l'exercice du **pouvoir absolu** qu'elles exercent. Si parfois, elles en adoptent, c'est parce que, dans le fond de la mémoire collective, les acquis du siècle des Lumières et de la Révolution de 1789 les y contraignent pour tenter de faire croire à leur propre légitimité.

Historiquement, le Roi, émanation de la volonté de Dieu sur terre, ne connaissait aucune limite à l'exercice de son Bon Plaisir. En fait, ses intérêts se confondaient avec ceux d'une aristocratie dont il défendait les privilèges. Par les principes dont elles se réclament, les Révolutions du 18^{ème} siècle ont bouleversé l'ordre des choses. Elles ont proclamé que le **peuple** n'était pas constitué de sujets mais qu'il était le **souverain**. Le gouvernement du peuple ne pouvait donc être que **l'émanation du peuple par le peuple pour le peuple**. L'extension du suffrage universel promu par les classes ouvrières et populaires et par les manifestations des femmes y trouve son fondement.

Le Roi souverain a été déchu, la royauté abolie, le Peuple a été proclamé souverain, nous vivons encore sous l'égide de ces principes qui, bien que de plus en plus bafoués au nom de la nouvelle gouvernance technocratique, sont encore inscrits dans les **préambules des Constitutions de 1946 et 1958**.

L'œuvre constitutionnelle dans le cadre de ces principes ne peut être que l'œuvre du peuple souverain. Toute Constitution plus ou moins imposée par une autorité extérieure au Peuple est donc illégitime, elle ne possède aucune légitimité populaire. Son **élaboration**, la décision de l'adopter, supposent donc un **processus démocratique**, un débat public, où le Peuple, instruit des enjeux, élit au suffrage universel, ses propres mandataires : les députés, élus expressément pour cela, on les appelle les **Constituants**. Leurs délibérations publiques, leurs divergences connues aboutissent à l'élaboration d'un texte court, simple, compréhensible qui **proclame des Droits et des**

Libertés fondamentales¹ et organise l'architecture des institutions démocratiques. Le texte élaboré peut faire l'objet d'un référendum.

La raison d'être d'une Constitution digne de ce nom réside par conséquent dans l'organisation des pouvoirs qu'elle instaure, dans la **volonté qu'elle manifeste de lutter contre l'arbitraire**, y compris du Gouvernement censé être l'émanation de la représentation populaire par les moyens du suffrage universel, y compris contre les députés qui sont censés rendre des comptes à leurs mandants.

L'organisation des pouvoirs contre l'arbitraire est l'application du principe de la **séparation des pouvoirs**, de leur distinction car «*seul le pouvoir arrête le pouvoir*». Les pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire sont donc séparés. Les assemblées parlementaires issues du suffrage universel élaborent, votent les lois et contrôlent l'exécutif qui doit les mettre en œuvre. Le judiciaire indépendant des autres pouvoirs juge les entorses à la loi, il est censé défendre les faibles contre les puissants, rendre une justice égale pour tous.

Le **texte** à vocation de «*constitution européenne*» qui nous est proposé ... est non seulement un texte **illégitime** mais il constitue surtout une **régression** par rapport aux Déclarations des Droits de l'Homme, à la proclamation des Droits sociaux collectifs reconnus jusqu'à maintenant. Les institutions européennes qu'il organise sont antidémocratiques. En fait, sous le vernis de fausses avancées, c'est l'organisation de la gouvernance technocratique et l'exercice de son pouvoir au service de l'aristocratie du capital que l'on veut nous faire accepter. D'autres développements que ceux qui suivent seraient

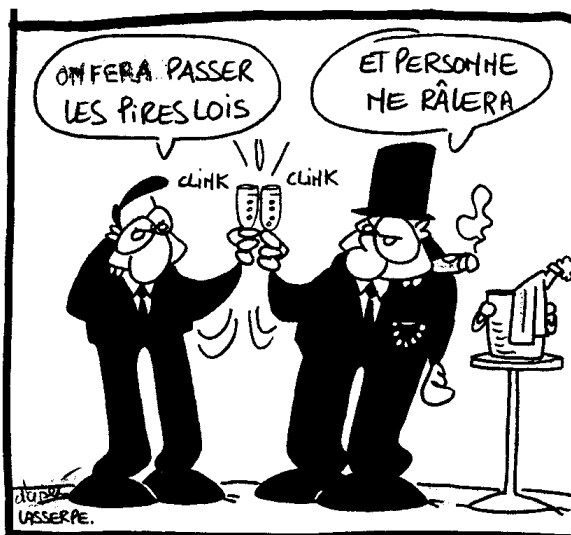
nécessaires pour démontrer que les politiques qui sont inscrites dans le marbre constitutionnel conduisent à l'accélération de la destruction des services publics, des droits des salariés. Cette **régression conservatrice** n'a qu'un sens, celui d'assurer, sans possibilité légale de le contester, le **pouvoir du capital financier et des transnationales**, et ce, dans le cadre de la mondialisation libérale en cours.

1 – Relativiser les Droits de l'Homme et les droits sociaux pour mieux les restreindre

Ignorés la Déclaration universelle des Droits de l'Homme, les textes de l'organisation internationale du Travail (OIT) et l'ensemble des Droits collectifs acquis par les luttes sociales du 19^{ème} siècle et de la première moitié du 20^{ème} siècle, telle est la triste prétention de ce texte. S'il y est écrit que l'Union «*adhère*» à la Convention européenne des Droits de l'Homme, à la charte sociale européenne de 1961, c'est pour se contenter d'y faire référence, de les citer à titre d'exemples, sans jamais proclamer qu'ils engagent l'Union, bien au contraire. L'existence de ces Droits est soumise à l'impérieuse nécessité de **maintenir la compétitivité de l'économie** (art III-103) qui suppose que l'on n'y déroge pas. Le **dogme du marché** institué en **norme supérieure**, ce «*haut degré de compétitivité*» relativise les droits fondamentaux.

Il s'agit là d'un catastrophique retour en arrière que l'on tente de nous imposer, une réaction, un retrait par rapport au Pacte International relatif aux droits économiques, sociaux et culturels adopté en 1966, ratifié par les Etats européens avant l'élargissement. De ce texte émane de puissants relents d'Ancien Régime, de droits relatifs octroyés, concédés avec parcimonie par des puissants à leurs sujets, de despotisme qui se prétend éclairé pour mieux étouffer toute prise de conscience de sa nature profonde. «*Au bon Roi*» d'antan, l'Union économique et monétaire substitue la **bonne gouvernance d'aujourd'hui**, selon le «*bon plaisir*» du **marché sans contrainte**.

Ainsi en est-il du Droit au travail inscrit dans l'article 6 du Pacte précité, dans l'article 23 de la Déclaration Universelle des droits de l'Homme et du Citoyen, inscrit dans



les préambules des Constitutions françaises de 1946 et 1958. Le droit qui nous est proposé n'est qu'un droit de travailler, il est tout le contraire d'un Droit au travail qui, par sa réglementation, son code protège le salarié contre la puissance du patronat, qui organise des droits collectifs en leur faveur.

Le Droit au travail implique, en effet, l'obligation pour les pouvoirs publics de mener une politique économique en faveur du plein emploi, une politique de protection des travailleurs contre la surexploitation et le dénuement. Faut-il que la «liberté» de vendre sa force de travail soit inscrite comme un droit ? A part les rentiers, qui peut se passer de travailler ? Ce **tour de passe-passe sémantique** n'est pas anodin. Dans le texte «constitutionnel» européen ne figurent nulle part des droits sociaux collectifs pouvant s'exercer dans les entreprises, le droit aux allocations de chômage, le droit à un revenu minimum, le droit à une pension de retraite, à un logement décent. De même, les droits à la sécurité et à l'aide sociale, à la santé qui sont inscrits dans l'article 28 de la déclaration universelle des Droits de l'Homme sont relativisés. Les articles II 34-35 disent que l'Union «reconnait et respecte» ces droits pour ajouter, sans le dire explicitement, **qu'elle ne les reconnaît pas comme intangibles, elle n'interdit pas qu'on les réduise ou les supprime**. La raison en est limpide : toutes les normes supérieures proclamées (marché libre, ouvert, haute compétitivité de l'économie, liberté sans entrave des capitaux et des marchandises, la libre concurrence sans contraintes) visent à démanteler les systèmes de protection sociale. «Les Etats doivent respecter les grandes orientations des politiques économiques qui sont encadrées par les exigences de l'économie de marché» article III 9-8. Tout le système de pensée qui est contenu dans le texte repose sur la croyance libérale que les garanties, les droits accordés aux travailleurs, la codification des règles encadrant les relations entre le capital et le travail sont des entraves intolérables pour la liberté du capital. Mieux, le droit d'embauche et de licenciement

(mais c'est bien sûr !) en toute liberté serait seul susceptible de créer de l'emploi. C'est cette croyance qui, au fil du texte, est posée comme norme supérieure à laquelle toutes les autres doivent se soumettre. Ce remodelage de la hiérarchie des normes relativise les libertés fondamentales, les droits individuels et collectifs.

Lorsque Delanoë et Strauss Kahn affirment que la constitution européenne est une « *déclaration des Droits la plus complète, la plus moderne à ce jour qui consolide des droits sociaux étendus* »², ils mentent avec aplomb. Lorsque la direction de la Confédération européenne des Syndicats déclare que cette constitution est « *un pas en avant pour les travailleurs* », il s'agit d'un mensonge éhonté. En revanche, lorsque Raymond Régourd qui n'est pas instrumentalisé³ par les forces socio-libérales, conclut, après analyse du texte, que les « *libertés ne sont plus conçues en terme de garanties et de prestations à la charge de la collectivité publique ... mais comme de simples facultés que les individus peuvent mettre en œuvre selon la logique libérale* », il y a tout lieu de prendre au sérieux cette assertion et d'affirmer avec lui que « *c'est donc bien d'une régression dont il s'agit* ».

En fait, ce constat n'est qu'un **abou-tissement** de 50 ans de construction de l'Union économique et monétaire, de 50 ans de construction d'institutions sans les peuples, de transferts successifs de compétences toujours plus larges dépouillant les peuples d'une partie de plus en plus grande de leur souveraineté, de 50 ans de déclin des pratiques démocratiques et d'une énorme concentration de pouvoirs contre les peuples.

2 – Des institutions antidémocratiques, une construction illégitime

Ce que l'on appelle l'Europe, telle qu'elle est, c'est avant tout une **énorme concentration bureaucratique** des pouvoirs qui, tout en s'en réclamant, ignore superbement la volonté, les aspirations des peuples européens. **Au sommet**, donnant son sens à toute cette machinerie, **trônent les Exécutifs nationaux** qui, sans mandat de leurs peuples, exercent, à l'encontre des citoyens, un pouvoir quasi absolu qu'ils délèguent pour l'essentiel à une technocratie omnipotente, cette dernière trouvant ses inspirations dans les rapports incestueux qu'elle entretient avec l'oligarchie économique et financière.

Au sommet donc, se

trouve le **Conseil européen** qui réunit les chefs d'Etat et de Gouvernement des 25 pays membres. Il définit, sans mandat des Parlements nationaux respectifs, les orientations de l'Union. Ne filtre de leurs délibérations que ce que leurs membres veulent bien en laisser paraître. On retient souvent, outre leurs grandes déclarations généreuses et générales, la médiatisation de leurs conciliabules aboutissant à proposer un Président à la Commission européenne.

En dessous, plus opérationnel, le **Conseil** : il est composé de 25 **ministres** issus des Gouvernements nationaux. C'est lui qui adopte les directives européennes, ces lois supérieures qui doivent être transcrites dans les différents pays et qui s'imposent à tous. Les délibérations de cet organe sont secrètes. Les divergences qui s'y manifestent, presque toujours euphémisées, sont connues après coup ou révélées contre la volonté de ses membres. Il en a été ainsi pour la directive Bolkestein.

Mais, le véritable pouvoir est détenu par la **Commission** ; elle seule possède l'initiative d'élaborer des projets de lois-directives. Elle est le **centre du pouvoir** technocratique qui organise et concentre la confusion des pouvoirs exécutif et législatif.

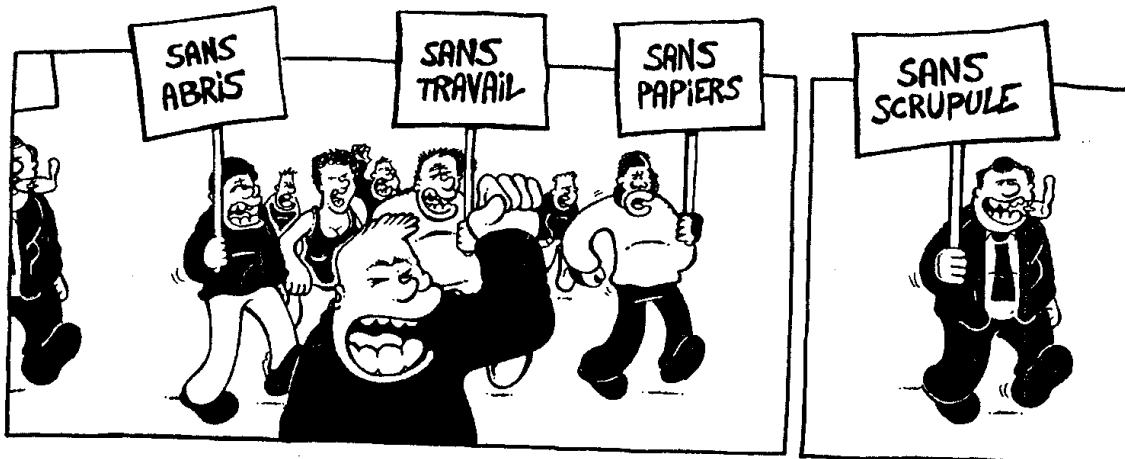
Le **Parlement européen**, seule instance issue du suffrage universel, c'est l'**ornement démocratique** de cette construction bureaucratique. Pour l'essentiel, malgré quelques timides mesures introduites dans la « Constitution », qui nous sont présentées comme des avancées ..., cette instance n'émet que des avis, ne vote pas le budget de l'Union, ne possède pas le pouvoir d'élaborer et de voter des lois.

La source des pouvoirs de l'Union économique et monétaire ne réside pas dans les peuples européens mais procède des Etats, qui, eux-mêmes, délèguent leurs pouvoirs à la Commission.

Ce monstre bureaucratique duquel émanent **plus de 70 % des lois qui s'imposent aux peuples**, a soif de légitimité. **Obliger** les Parlements à entériner ses décisions **ne lui suffit plus**, ce que l'on appelle pudiquement transcrire les directives en droit national ne lui convient plus; trop de directives sont différées par peur de la confrontation populaire. Désormais, l'idéologie libérale, la dictature des marchés inscrite dans le marbre constitutionnel ne devraient plus être discutables; la parenthèse keynésienne de l'Etat social redistributeur avec ses services publics, devrait définitivement se refermer, **tel est le rêve utopique** de ceux qui ont élaboré et prétendent nous imposer la « constitution européenne ».

Pour ce faire, « **ceux d'en haut** » recourent à une parodie démocratique: une assemblée cooptée, appelée Convention, sans mandat public, dirigée par Va-





Jamine.

léry Giscard d'Estaing qui a su négocier de mirobolantes indemnités privilégiées, s'est arrogé le pouvoir constituant, celui de rédiger, proposer une Constitution pour les 25 pays européens, demain 30... Ils ont tenté de masquer ce **coup de force** en sollicitant l'avis de ce qu'ils ont appelé pompeusement la société civile, autrement dit un agrégat d'organismes et de personnalités qui, nimbés du pouvoir symbolique qui leur était octroyé, ont participé à cette **mascarade** avec d'autant plus d'empressement qu'ils font déjà partie de ces aéroplanes déjà bien en cours à Bruxelles. Au delà des apparences et des conciliabules, ce texte n'est qu'un **compromis ourdi** entre Gouvernements, et ce, dans la plus grande opacité. Vis-à-vis des peuples, les apparatchiks européens se comportent **comme une société secrète**, un pacte les lie: aucun d'entre eux n'a même osé proférer des doutes sur le caractère arbitraire de ce processus, aucun n'a tenu à faire quelques rappels historiques marquant la nécessité d'une élection constituante, d'une élection, le même jour, de députés, chargés d'élaborer démocratiquement une Constitution. Ce qui est bon pour l'Irak en guerre civile, en résistance par rapport à l'invasion américaine, n'est pas bon pour l'Europe qui, au siècle des Lumières, a inauguré le processus démocratique. Un comble ! Ceux qui se sont substitués aux Constituants, leurs complices de la soi-disant société civile, pensent certainement, en toute servilité, que de tels propos sont inconvenants. De même, les chefs d'Etat et de Gouvernement, eux qui ont approuvé, signé pour leurs peuples et avant leurs peuples, cette constitution liberticide et tous ces parlementaires qui révisent la Constitution nationale sans l'aval du peuple avant qu'il ait voté OUI ou NON, toutes ces pratiques en disent long sur leur **consanguinité libérale avec l'oligarchie de la finance** et des transnationales et leur volonté de **faire abdiquer les peuples**.

Ce processus antidémocratique, illégitime, est, en effet, une vaste escroquerie intellectuelle destinée à plébisciter la domination du capital sur une vaste zone de libre échange en constante expansion, de plus en plus ouverte à la su-

prématie étatsunienne. C'est le nouveau point d'ancrage d'une **nouvelle étape de la contre-révolution conservatrice**. C'est la réaction du capital par rapport à l'époque forclose des 30 Glorieuses. Le **projet idéologique qui transpire** à chaque article de la Constitution ferme non seulement la parenthèse de l'ère keynésienne de « *l'Etat social interventionniste et distributeur de la richesse sociale* » qui, bien qu'inégalitaire, conjugait progrès et ascension sociale, c'est également, sous une autre forme **la restauration de l'ordre ancien**. C'est l'Europe nouvelle chère à Georges Bush. Ainsi, à titre d'exemple⁴, la laïcité est absente du texte constitutionnel, la neutralité de la sphère publique n'est plus garantie, un régime spécifique de relations entre les Eglises et l'Etat est imposé, celui des cultes reconnus, celui de la pseudo tradition chrétienne de l'Europe féodale, tout comme la possibilité de subventionner les cultes, d'accorder de l'argent public comme ce fut déjà le cas en faveur d'organisations confessionnelles réactionnaires, tel l'Opus Dei, de sinistre mémoire franquiste.

Afin que la régression annoncée ne soit pas trop voyante, non seulement la culpabilisation des partisans du NON présentés comme des nationalistes anti-européens est enclenchée, avant même que l'hystérie médiatique ne se déchaîne mais, de surcroît, il fallait tenter de donner un supplément d'âme démocratique à cette démocratie muselée, il fallait recouvrir d'un vernis démocratique la gouvernance technocratique afin que les adeptes du OUI, apôtres de la modernité libérale, puissent s'agiter tels des pantins avec quelques hochets.

3 – Le vernis démocratique de la gouvernance technocratique

Vous les entendrez s'en réjouir, les adeptes du OUI. Ils vont se gargariser jusqu'à s'en irriter si on ne les entend pas, de ces **pseudo avancées démocratiques** de la « Constitution » européenne, c'est pourquoi, il convient de les analyser. Ces nouveautés se réduiront bien souvent à trois slogans qu'ils répèteront à sa-

tiété sans préciser leur nature réelle: le droit de pétition est reconnu au plan européen, la transparence est établie, les pouvoirs du Parlement européen sont renforcés. Qui dit mieux ?

Ce pouvoir illégitime consent à nous octroyer le **droit de pétitionner** (article I 46-4), pour ajouter l'illico que la bonté d'âme qu'il manifeste vis-à-vis des ci-

toyens que nous sommes, possède des limites. Il nous faudra, d'abord, recueillir « **un million de signatures** » en provenance des différents pays de l'Union. Ensuite, si nous y parvenons, la requête qui sera contenue dans cette pétition devra être conforme à la politique libérale inscrite dans la « Constitution ». Nous devons, en effet, « **soumettre une proposition appropriée** » pour laquelle « **un acte juridique de l'Union est nécessaire aux fins d'application de la Constitution** ». S'il s'agit de durcir le libéralisme on consentira peut-être à nous entendre, a contrario, si les pétitionnaires s'avisent d'avoir l'outrecuidance de considérer, par exemple, que l'eau n'est pas une marchandise mais un Bien commun de l'Humanité et, qu'en conséquence, sa distribution devrait être socialisée et organisée par un service public, une telle démarche serait considérée comme anti-constitutionnelle, car **le choix serait fait**. Il serait inscrit dans le texte de la loi constitutionnelle, la libre concurrence sans entrave étant un dogme intangible, sauf pour les missions régaliennes de l'Etat (Armée, police, justice).

Plus fondamentalement, ce droit de pétition n'est pas un droit à référendum, il n'y figure pas. Les peuples ne sont pas amenés à décider, ils ne peuvent que **soumettre des doléances au « bon plaisir » de la Commission**, qui, au besoin, en examinera le bien fondé avec toute la bienveillance qui la caractérise... Mais, il est entendu qu'elle n'a en la matière aucune obligation...

En matière de **transparence**, la seule véritable novation se résume à prôner la **publicité** des séances du Conseil des Ministres (articles I 25-2 et 49-2). Outre la reconnaissance implicite du secret qui entoure jusqu'à maintenant les débats de cet organe, il ne s'agit aucunement de permettre au public d'assister aux séances de ce cénacle, où la confusion entre l'exécutif et le législatif est à son comble. Cette instance suprême aurait désormais l'obligation de remplir un devoir sous condition : « **lorsqu'elle agit comme législateur** », autrement dit uniquement lorsque la Commission lui soumet des projets de loi qu'elle seule a concoctés, et encore,

pour autant que « l'ordre du jour soit consacré à l'adoption d'une loi ». En d'autres termes, quand les jeux sont faits, les arrangements conclus, est instituée une obligation de publicité. Cette **fausse transparence** est un attrape-nigaud. En effet, face aux réticences des Etats membres de dire la vérité des mesures réactionnaires qui s'imposent, de transcrire ces directives en droit national, d'en différer l'application, de tenter de les ignorer lorsque l'opinion publique les réprouve, **cette obligation de marketing politique** réduit les marges de manœuvre des différents Gouvernements, supprime leurs possibilités de louvoiements, leur tentation de prendre Bruxelles comme bouc émissaire.

Trois dispositifs désignent ce qu'il est convenu d'appeler le **renforcement du pouvoir des Parlementaires**: la pseudo-désignation de la Commission, la procédure dite de co-décision entre la Commission et le Parlement européen, la possibilité, plus apparente que réelle, d'associer les Parlements européens aux décisions de la Commission.

La Commission, nous dit-on, serait **sous contrôle**. En fait, l'élection du Président de la Commission n'est qu'une **parodie de démocratie**. Seule habilitée, la Commission présente un candidat, le Parlement est prié d'entériner. S'il refuse, la Commission, toujours en accord avec les Gouvernements qui en la matière possèdent des solutions de rechange leur convenant, doit en présenter un autre. Le Président ainsi nommé leur présente une liste de candidats, les Parlementaires n'ont que le pseudo-pouvoir de bien vouloir les entendre, de les auditionner. **Le choix est fait sans eux**. Les velléités d'indépendance du Parlement n'ont pour l'heure guère pris leur essor. Aucune voix ne s'est insurgée contre le fait que ces Commissaires imposés n'étaient pas issus du suffrage universel, aucune revendication ne semble avoir été formulée pour réclamer que les Commissaires soient issus du Parlement européen, ou alors elle fut si minoritaire que personne ne s'en souvient. La pusillanimité est de mise dans leurs rangs, les avantages dont ils disposent font le reste...

Avec la « Constitution », le Parlement européen disposerait, désormais, d'un **véritable pouvoir de blocage** avec la procédure de **co-décision**. Il s'agit là encore d'un **leurre**. Bien qu'historiquement les Assemblées parlementaires aient été créées pour voter les recettes et les dépenses, pour limiter puis contrôler le pouvoir exécutif, bien qu'elles aient ensuite exercé la fonction législative, l'esprit des Lumières, les principes de 1789 ne sont pas de mise dans l'Union économique et monétaire. Le Parlement ne détermine pas le type de ressources, rien de tel puisqu'il n'existe ni impôt européen, ni Europe fiscale, mais décision des Gouvernements d'affecter des ressources pour

faire fonctionner l'Union. Le **budget** est toujours **préparé par la Commission, adopté par le Conseil des Ministres**, reste au Parlement le droit d'émettre un avis ! Cette démocratie en peau de chagrin est-elle différente en ce qui concerne l'élaboration et le vote des lois ? Là encore, la **Commission** possède **seule l'initiative des lois** (article I 25) : « *Un acte législatif ne peut être adopté que sur proposition de la Commission* » Où est donc la nouveauté puisque les Parlementaires ne peuvent proposer ni textes, ni amendements ? Et bien, il reste le désaccord et encore ! Les **modifications à apporter**, dans cette hypothèse, doivent faire l'objet d'un **accord entre le Conseil des Ministres et le Parlement**. Autrement dit, un simple désaccord et c'est la crise, si le choix de l'exécutif n'est pas cautionné. « Rentez dans le rang ou nous prononçons la dissolution du Parlement ». La procédure de co-décision s'apparente donc à une **forme consensuelle de soumission**.

De même, dans la perspective d'un désaccord persistant entre un Commissaire et le Parlement, ce dernier mécontent ne peut le sanctionner; s'il avait, par hypothèse, la volonté de le démettre, il serait contraint de désavouer l'ensemble de la Commission, pour autant qu'il parvienne à satisfaire une double condition constitutionnelle qui lui est imposée (article III-43): réunir la double majorité requise, soit les 2/3 des suffrages exprimés représentant au moins la moitié des membres de l'Assemblée. Connaissant la composition disparate de cette assemblée acquise dans son écrasante majorité aux vertus du libéralisme, dépendante des différents Gouvernements, il y a tout lieu de penser que cette hypothèse d'école serait renvoyée aux calendes grecques. Ainsi, malgré la « bienveillance » de la Convention Giscard, le **Parlement européen** demeure une **caricature** d'institution parlementaire, un Parlement croupion.

Mais, grande nouveauté, les **Parlements seraient associés** aux décisions européennes, proclame-t-on ! Derrière le vernis des apparences que trouve-t-on ? Des conditions draconiennes pour pouvoir se faire entendre, voire tout simplement irréalisables sans un mouvement d'opinion européen. S'ils votent de manière identique, 1/3 des Parlements nationaux, soit dans **9 pays sur 25**, ils peuvent obliger la Commission à réexaminer une de ses propositions, **lorsque celle-ci concerne** une matière pour laquelle s'applique le principe de subsidiarité (article I 9-3), c'est-à-dire des pouvoirs qui, à ce jour, sont encore du domaine des Parlements nationaux. Mais si les Parlements nationaux peuvent dire non, ils ne peuvent proposer un nouveau texte, et la Commission peut maintenir sa proposition et la faire entériner par le Conseil des Ministres. Il ne resterait plus aux Parlements contestataires, en pleine

crise avec leur propre Gouvernement qu'à introduire une action devant la Cour de Justice européenne et l'enlèvement procédural et judiciaire serait assuré.

Toutes ces fioritures ne servent qu'à masquer le pouvoir omnipotent de la Commission et ses accouplements incestueux avec les milieux d'affaires. Sous les lambris de l'Europe, telle qu'elle s'est construite, se répandent en effet les véritables pouvoirs de ces groupes de pression qui commandent, recommandent et inspirent les technocrates qui les servent avec dévotion.

4 – La gouvernance technocratique au service de l'aristocratie du capital

Nous l'avons signalé. La Commission est omnipotente et irresponsable. Pire, les Gouvernements ont abdiqué leurs pouvoirs. Le **Conseil européen** ? Qu'en dit l'ambassadeur belge Philippe Schoutheete qui, depuis de nombreuses années, suit la construction de l'Union économique et monétaire ? « *Nous sommes arrivés à un stade où il adopte des documents qu'il n'a même pas lus. Il faut trouver autre chose ...* »⁵. Ni l'équilibre des pouvoirs, ni leur séparation ne sont des principes à l'œuvre dans cette « constitution ». Elle contient, bien évidemment, nombre de déclarations lénifiantes pour appâter les gogos que nous serions. Cette hypocrisie cynique répandue à toutes les pages trouve peut-être son point culminant dans l'article I 25-1. Il prétend que « *la Commission promeut l'intérêt général* » ... « *qu'elle exerce ses responsabilités en toute indépendance* ». Rien de plus mensonger. **La Commission n'est ni indépendante, ni neutre**. Non seulement aucun article de la Constitution n'organise un tel statut, ni ne sanctionne les fautes que ces hauts fonctionnaires pourraient commettre en la matière, mais, derrière les paravents de la pseudo-démocratie des institutions européennes se tissent des liens de consanguinité entre les commissaires et les milieux d'affaires les plus puissants.

La Constitution n'institue **aucune incompatibilité entre les fonctions de commissaire européen et la participation aux activités des groupes et réseaux d'influence**. On aurait pu s'en douter puisque la finalité de l'Union économique et monétaire est précisément de soumettre les Etats et les peuples à la toute puissance des firmes privées. Qu'ils soient, par conséquent, perméables à l'influence des groupes de pression patronaux n'est pas, en soi, une grande découverte. Quant à prouver qu'ils en sont les serviteurs volontaires, leur bras politique, la démonstration est à faire. Il suffit d'évoquer les cénacles qu'ils fréquentent assidûment et de révéler à titre d'exemple ce que déclare le « socialiste » Pascal Lamy, l'homme choisi par Jacques Delors, confirmé par Strauss-

Kahn et Lionel Jospin. «Nos» commissaires sont les invités naturels de l'OCDE, de l'OMC, de la Banque Mondiale, du FMI, organes suprêmes de la libéralisation de l'économie qui sans aucune légitimité promeuvent dans le monde entier les vertus du capitalisme financier débridé sous la houlette de l'hyper puissance américaine. En notre nom, sans mandat, ils négocient pour libéraliser toujours plus, casser les services publics, restreindre les possibilités d'interventions des Etats dans le domaine économique et social, et ce, par exemple, dans le cadre de l'Accord Général du Commerce et des Services. Mais ce que l'on connaît moins, c'est leur présence, leur adhésion à des groupes de pression patronaux qualifiés, pour l'occasion, de société civile ou d'ONG. Qui sont ceux qui se camouflent derrière les sigles ésotériques tels l'ERT, l'UNICE, l'ESF et TABD ?⁶

L'ERT «table ronde européenne» est une sorte de club, ses membres sont les dirigeants des 45 firmes européennes les plus importantes. On y trouve les représentants de Lafarge, St Gobain, Suez, Vivendi, Siemens, Nestlé, Thyssen Krupp, Volvo, la Lyonnaise des Eaux ... pour n'en citer que quelques uns. Réunis, ils pèsent **950 milliards d'euros de chiffres d'affaires**. Leur cible, ce sont les décideurs politiques de haut niveau, auxquels ils ont directement accès à Bruxelles. «*Ils ont inspiré l'Acte unique*», «*littéralement façonné le traité de Maastricht*», ils furent la **boîte à penser de Jacques Delors**. En 1993, ils préconisent la destruction des systèmes d'éducation. En 1997, ils demandent la libéralisation des marchés des télécommunications, des transports, de l'énergie, le brevetage du vivant ... En 2000, ils appellent à la destruction des systèmes de sécurité sociale, et font l'apologie des fonds de pension. En 2002, ils réclament une Commission forte dégagée de la règle de l'unanimité pour toutes les matières relevant du commerce. Ce groupe dit «consultatif» a noué des relations serrées avec l'UNICE et le TABD.

L'UNICE, c'est l'équivalent du MEDEF au niveau européen, elle veille à ce que «*ses intérêts soient entendus, compris et pris en compte*». Elle a créé en son sein l'ESF qui regroupe 50 firmes transnationales et 36 fédérations européennes qui, toutes, «travaillent» dans le secteur des services. A titre d'exemple, en font partie DHL, IBM, Microsoft, Universal Music. En étroite collaboration avec leur équivalent américain, ils veillent tout particulièrement au respect des règles fixées par l'AGCS et l'OMC.

Le TABD ou Transatlantic Business Dialogue – est une organisation qui regroupe les **PDG des 150**

plus importantes entreprises américaines et européennes, organe des transnationales dont le rôle consiste à formuler des «**recommandations**» à établir des liens très étroits avec la Commission. **Ce sont eux** avec les autres «groupes de pression» déjà cités, **les véritables décideurs**. Qu'on en juge à travers les propos d'un orfèvre en la matière, Pascal Lamy. Le 29 octobre 1999, à Berlin, invité à rendre compte, il déclare à la tribune de cet illustre aéropage : «*Nous ferons ce que nous avons à faire d'autant plus facilement que, de votre côté, vous nous indiquerez vos priorités ... Je crois que le monde des affaires doit... convaincre ...*»

Le 23 mai 2000, à Bruxelles, il persiste avec plus d'éloquence : «*Nous consentons de grands efforts pour mettre en œuvre vos recommandations dans le cadre du partenariat économique transatlantique ... Il y a eu des progrès substantiels dans les nombreux domaines sur lesquels vous avez attiré notre attention ... En conclusion, nous allons faire notre travail sur la base de vos recommandations*» ...

Il n'y a pas que ce premier Commissaire qui copule ainsi avec les intérêts des puissants, tous ont des liens étroits avec ces cercles secrets et de bien d'autres que nous n'avons pas cités comme la Commission trilatérale, le groupe Bidelberg. Ce sont les **véritables maîtres du monde**⁷. Il faut laisser le mot de la fin pour ceux qui ne seraient pas convaincus à David Rockefeller, fondateur du Bilderberg, puis de la Trilatérale : «*Quelque chose doit remplacer les Gouvernements et le pouvoir privé me semble l'entité adéquate pour le faire*»⁸



<<>>

Comme le soulignait déjà le philosophe Castoriadis, nous sommes gouvernés par une oligarchie usurpatrice. Ceux qui rêvent d'Europe des peuples doivent reconnaître que le combat social à mener implique la restauration de la démocratie réelle, y compris au sein des entreprises où elle est de fait, bannie. Le slogan «*une autre Europe est possible*» suppose que l'on n'en reste pas aux propos incantatoires comme le font à satiété les sociaux-libéraux ou ceux qui prônent une certaine altermondialisation. Ils se font des illusions sur la possibilité d'introduire des doses de social dans la gouvernance technocratique, voire des taxes limitant les mouvements de capitaux. L'Union économique et monétaire, il faut en faire table rase, pour construire **une Europe démocratique et socialiste**. Le cours de l'Histoire, pour y parvenir, devra balayer les fausses alternances qui provoqueraient, si par hypothèse on y recourait, de nouvelles désillusions mortifères. Car il n'y a rien de pire que l'enfermement des peuples dans un monde sans alternative. Les peurs, les rancœurs, les replis ethniques conduisent tout droit aux «temps maudits».

Gérard Deneux
le 01.02.2005

¹ liberté de conscience, d'opinion, de réunions, de manifestations, d'expression. Droit de grève, droits au travail, au logement, à la santé, à la protection sociale.

² Le Monde du 3.7.2004

³ professeur de droit public – interview dans l'Humanité du 8.12.2003

⁴ On pourrait en expliciter bien d'autres : l'indépendance par rapport aux peuples de la banque centrale européenne qui mène une politique centrée essentiellement sur la satisfaction des aspirations du capital rentier, les rôles joués par l'OMC, la Banque Mondiale, ou, plus près de l'Europe, l'OCDE, l'OTAN...

⁵ Le Soir – Bruxelles le 29 juillet 2000

⁶ Pour les développements qui suivent et pour plus d'explications, voir «**Europe, la trahison des élites**» de Raoul Marc Jennar – éd. Fayard – en particulier les pages 27 à 34

⁷ Pour un examen plus complet, voir «*Tous pouvoirs confondus. Etat, capital et médias à l'ère de la mondialisation*» de Geoffrey Gemens – éd. EPO et pour l'analyse du processus de la mondialisation libérale «*Le grand bond en arrière. Comment l'ordre libéral s'est imposé au monde*» de Serge Halimi – éd. Fayard

⁸ Déclaration dans Newsweek international le 1.2.1993, cité par Marc Raoul Jennar

En guise de contribution à la campagne pour le Non au projet de Traité Constitutionnel Européen nous publions 2 tracts sur les 3 pages qui suivent. Celui de la page 11 énumère trois raisons fondamentales de voter non. Le tract ci-dessous (page 9 et 10), distribué à Mulhouse dans la manifestation du samedi 5 février, vise un public moins large. Il dénonce la stratégie des appareils intégrés au système; stratégie suicidaire pour les chômeurs et salariés, invités à reprendre l'initiative. Imaginons que les personnes qui ont diffusé ce tract dans la manif mulhousienne aient eu les forces nécessaires pour, en plus, scander au porte-voix : "Et hoooop !!! Thibault, plus haut que Carrero !!"(*); auraient-elles pu aller au bout de la manif ? Rien n'est moins sûr! Pourtant (une partie) des mêmes personnes (alors syndiquées CFDT) pouvaient scander sans être inquiétées dans les manif d'il y a un quart de siècle : "Et hoooop !!! Moreau, plus haut que Carrero !". Il est vrai que cela n'a pas empêché ledit Moreau d'impulser la dérive droitiste de la CFDT...

(*) Il y a deux ans, ans ses numéros 141 et 142 (janvier et février 2003), ACC a déjà fait usage de ce slogan; pour en savoir plus, s'y reporter.

Renouons avec le succès !

Les grèves du printemps 2003 pour défendre nos retraites ? Un échec !

Le Pouvoir CRS (Chirac, Raffarin, Seillières) a réussi le hold-up du siècle. Des milliards d'euros correspondant à des richesses créées par les salariés n'iront pas à ceux qui les ont créées (actifs ou retraités), mais seront détournées pour faire monter le taux de profit des multinationales de la finance et de l'assurance et les dividendes de leurs actionnaires.

Les luttes de 2004 pour défendre la Sécu et notre système de soins ? Un échec !

Là encore les sommes détournées et les régressions programmées par le Pouvoir CRS visent à gonfler les bénéfices de quelques gros profiteurs qui pourront en plus s'offrir des pans entiers des services publics démantelés et privatisés.

Les mouvements de protestation pour défendre notre pouvoir d'achat ? Un échec !

La part des profits patronaux dans les richesses créées ne cesse d'augmenter au détriment de la part des salaires directs et indirects qui chute depuis plus de vingt ans.

Le combat pour la réduction du temps de travail ? Un échec !

Les 35 heures sauce PS ne créent plus d'emplois depuis longtemps. Mais, comme c'était prévisible, elles continuent d'offrir au patronat une belle occasion de flexibiliser et pressurer les salariés. Ce "chef d'œuvre" est complétée par la droite qui aggrave encore les conditions de travail. Il faut travailler plus; le harcèlement, la précarité et le chômage ont explosé.

Et si tout cela ne vous plaît pas ?

"On délocalise et on vous emmerde !" pensent (parfois tout haut) les représentants de la classe dominante qui savent, eux, ce que la lutte de classes veut dire ! Dans cette lutte, depuis des années, ils mènent l'offensive avec arrogance et succès.

Et nous, en face, nous allons d'échec en échec.

Pourquoi ?

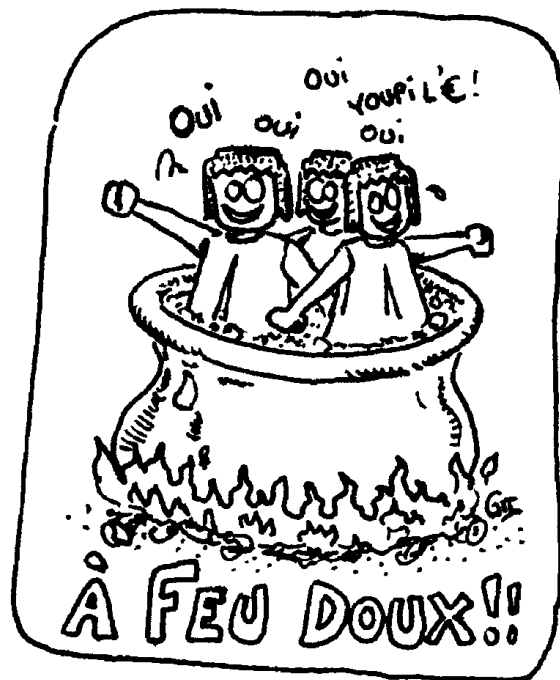
Il serait trop simple de faire porter la responsabilité aux seuls salariés que l'on dit démobilisés et résignés : il faut bien constater que les organisations qu'ils ont construites pour défendre leurs intérêts (les syndicats et partis de gauche, pour aller vite) se sont, à quelques rares exceptions près, toujours retournées contre eux. Ce fut le cas en 2003 sur les retraites où il n'y a pas que les dirigeants de la CFDT qui ont trahi. Quand on y regarde de près, on peut détecter ce type de "trahisons" dans presque toutes les luttes. Et ce n'est pas propre à la période récente et à la France, où c'est même "moins pire" que dans d'autres pays, du fait d'une plus forte tradition de luttes et de contestation qui contrecarre un peu les "trahisons" des dirigeants.

Partout, en tous temps et en tous lieux, ces "grandes" organisations se sont progressivement installées dans le système qui nourrit leur appareil et auquel elles finissent par renvoyer l'ascenseur. Elles ont définitivement renoncé à changer vraiment les choses et en échange de leur survie elles se sont résignées à du réformisme de régression où elles se contentent de négocier des reculs, criant "victoire !" quand ces reculs sont moindres.

Le scénario désespérant de la "trahison" se déroule à nouveau sous nos yeux. Il prend une forme particulièrement spectaculaire et inquiétante : **la plupart des dirigeants des syndicats et partis dits de gauche soutiennent le projet de Constitution européenne** qui est pourtant une terrible machine de guerre contre les droits et les acquis que les peuples européens ont mis des décennies, voire des siècles à conquérir...

Pour ne parler que des "grands" syndicats : l'appareil de la CFDT est pour la Constitution (bien sûr !); celui de l'UNSA aussi. C'est quand même sidérant : on n'a sans doute rarement vu dans l'Histoire des organisations appelant aussi ouvertement leurs

L'Europe sociale...



adhérents et sympathisants à se faire hara-kiri !

Quant à certains dirigeants nationaux de la CGT, ils ont fait semblant de réfléchir et de consulter, jouant la montre pour donner plus de chance au "Oui", provoquant une saine rébellion d'une partie de la base qui a retourné une claque magistrale à Thibault. **Une partie de la base CGT en rébellion ?... C'est plutôt réjouissant, non ? Continuons le combat camarades, nous sommes en bonne voie !...**

FO a eu une position originale : elle a voté, seule, parmi les 77 syndicats européens de la CES contre la résolution d'approbation de la Constitution; mais FO ne mobilise pas pour le Non. Même ambiguïté du côté des "Solidaires"...

La CES ? C'est quoi ? C'est un "machin" qui s'auto proclame "syndicat" et qui distribue du pognon et du pouvoir; il a été créé par l'Union européenne pour intégrer les syndicats au système. Et ça marche : ils s'y précipitent. Ceux qui ne sont pas encore membres de la CES (comme la FSU) veulent y entrer... Et tous ces "grands" syndicats mobilisent déjà pour aller manifester en mars à Bruxelles à l'appel de la CES qui milite pour le "Oui"! Et là, l'appareil de la CGT ne fait pas semblant de réfléchir, il y va sans hésiter !...

Qu'on mesure l'hypocrisie (ou l'ampleur des contradictions, si on veut rester gentil) sur un seul point : les appareils syndicaux qui prétendent se battre pour les 35 heures et la réduction du temps de travail font semblant d'ignorer le caractère incontournable d'une directive européenne de 1993 qui fixe la durée légale de travail au maximum à **48 heures par semaine**, directive que la Commission européenne propose "d'assouplir" pour **autoriser la semaine de 65 heures** ! Ce faisant la Commission ne fait qu'anticiper une disposition de la Constitution (**article III-279**) qui prévoit que les États membres devront veiller aux conditions nécessaires à la compétitivité et à encourager un environnement favorable à l'initiative et au développement des entreprises. Voilà ce que certains de nos "camarades", dirigeants d'appareils syndicaux, trouvent acceptable, voire exaltant !!!



Reprenons l'initiative !

Il serait trop simple d'attribuer la responsabilité de nos échecs aux seuls apparatchiks. Il nous appartient également, à la base, d'agir pour que les choses prennent une autre tournure. Le référendum sur la Constitution est une occasion à ne pas manquer. Voter Non ne sera certes pas la panacée à toutes nos difficultés. Cela n'aura certes pas l'efficacité qu'aurait un mouvement social de grande ampleur. Mais contribuer à la victoire du Non pose moins de problème que lancer une grève générale ! C'est en tous cas plus pertinent que de se laisser à nouveau piéger par son parti, son syndicat, son association, sa mutuelle, son journal (télévisé ou écrit). Et c'est beaucoup plus judicieux que de se laisser écraser par le rouleau compresseur du Capital qui prendra encore de la vitesse si le Oui venait à l'emporter.

Se battre pour le Non au sein de "son" organisation c'est bien. Se battre pour le Non dans un collectif c'est mieux (et ce n'est pas incompatible !). Des collectifs pour le Non se sont déjà constitués. (voir contact ci-dessous⁽¹⁾). S'ils ne vous conviennent pas, n'hésitez pas à en créer d'autres !

Nous ne serons jamais assez nombreux pour résister, réfléchir et diffuser des analyses sur les ravages sociaux et politiques que produirait l'adoption de cette Constitution. Sur ce sujet, des documents existent déjà : il faut en prendre connaissance et les diffuser.

Non ! nous ne sommes pas dupes !

Non ! la chienlit libérale n'est pas une fatalité !

La victoire du Non apporterait au moins une double leçon : en direction des maîtres du monde libéral et de leurs acolytes qui se croient tout permis. Une leçon pour nous même aussi, qui avons bien besoin de reprendre confiance, pour renouer ensuite avec d'autres succès collectifs, pour de vraies (re)conquêtes sociales.

Signataires de ce tract : A Contre Courant, AMD 68, Sud Santé Sociaux 68.

(1) Une invitation à une réunion d'un collectif pour le Non terminait ce tract. Les coordonnées de ce collectif peuvent intéresser les lecteurs haut-rhinois d'ACC : les membres de ce collectif se rencontrent en général le lundi, tantôt pour une distribution de tract, tantôt pour une réunion qui se tient à la "Maison des Ensemble" 32 rue Huguenin à Mulhouse. Ce "**Collectif des Lundis**" (c'est son nom, dû à ses origines où il a essayé de populariser et relayer les luttes des chômeurs allemands qui manifestaient tous les lundis) s'efforce "de diffuser des informations et des analyses pour contrer un peu le bourrage de crâne organisé par la presse locale et nationale, les organismes gouvernementaux et européens, et des partis politiques, y compris une partie de ceux qui se disent de "gauche" comme le PS et les Verts, ainsi que par la plupart des syndicats et associations intégrés au système". On peut aussi contacter ce collectif en écrivant à la BP mulhousienne d'ACC ou par courriel (voir dernière page).

* Nos lecteurs bas-rhinois peuvent contacter le "**Comité Bas-Rhin Nord Pour le NON**" c/o 27 rue de Gal Duport 67170 Brumath

* Plusieurs lecteurs ont apprécié la publication dans ACC n°160 (décembre 2004) de deux pages de citations extraites de "*Le bêtisier de Maastricht, Arléa 1997*". L'un de ces lecteurs proposent de fournir des citations à toutes celles et ceux qui en feront la demande par internet; il suffit d'écrire à : maurinfr@wanadoo.fr

Trois raisons de voter non !

Au printemps, vous allez être appelés à ratifier le traité sur la constitution européenne. La plupart d'entre vous seront tentés de ne pas aller voter ou de voter blanc ou nul, tant le texte de ce traité est illisible. Certain/es se laisseront peut-être convaincre de voter « oui », tant tous les principaux partis (UMP, UDF, PS, Verts) vont faire campagne en faveur de ce traité. Nous pensons au contraire qu'il faut aller voter NON ! Pour au moins les trois raisons suivantes.

L'Europe de Maastricht, d'Amsterdam et de Nice, une arme des capitalistes contre les travailleurs !

A travers la ratification de ce traité, ce qu'on nous demande, c'est d'approuver la politique menée par l'Union européenne depuis vingt ans. Politique qu'elle poursuivra à coup sûr si le traité est ratifié, puisque ce traité ne fait qu'en ériger les principes au rang constitutionnel.

Or quelle est cette politique et quel est son bilan pour les travailleurs ? Il s'agit d'une politique néo-libérale, parfaitement conforme aux intérêts des capitalistes (entreprises, banques, institutions financières) et catastrophique pour les travailleurs. Ainsi :

- L'Acte unique (1986) a achevé la construction du marché unique entamée par le traité de Rome (1957). Avec la libre circulation des capitaux en Europe (ainsi qu'aux frontières de l'Europe d'ailleurs), on nous a promis un redémarrage de la croissance et la création d'emplois. Le résultat a été exactement inverse : mise en concurrence croissante des travailleurs en Europe, délocalisations accrues et accélérées, course au moins disant social, etc. Avec pour résultat final l'accroissement du chômage et de la précarité, la stagnation voire la baisse du pouvoir d'achat des salaires, l'aggravation des inégalités sociales, la montée de la misère et de l'exclusion.

- Le traité de Maastricht (1992), reconduit et même durci par ceux d'Amsterdam (1997) et de Nice (2000), a contraint les finances publiques à respecter des critères très stricts en matière de déficit et d'inflation. Bien qu'ils n'aient pas été totalement respectés (tant ils sont irréalistes), ces critères ont conduit à réduire la quantité et la qualité de nos équipements collectifs et des services publics : fermeture de classes dans les écoles, fermeture de bureaux de la Poste, suppression de lits et fermetures de services dans les hôpitaux, rationnement progressif des soins médicaux, allongement de la durée de cotisation pour accéder à une pension de retraite à taux plein et baisse du niveau moyen de ces pensions, etc. Ce sont là autant de conséquences de ces traités ; tout comme des directives de la Commission européenne.



L'Europe de Bruxelles, une arme contre la démocratie

Ce qu'il faut savoir cependant, c'est que ces directives ne font qu'exécuter les décisions collégiales des européens. La Commission européenne sert ainsi de cache-sexe en même temps que de bras armé aux politiques que ces mêmes chefs d'Etat et de gouvernement ne peuvent pas ou ne veulent pas faire passer dans leur propre Etat. Car, là, ils risqueraient de subir les sanctions électorales de leur propre peuple ; ou ils pourraient se heurter aux réactions des organisations des travailleurs qui ont encore du poids sur le plan national. Tandis que la Commission européenne est à peu près hors d'atteinte des travailleurs et de leurs actions ; mais non pas des lobbies patronaux qui font constamment pression sur elle.

Ainsi la construction européenne est-elle le moyen de court-circuiter en permanence la démocratie, telle qu'elle s'exprime non seulement par les urnes par la lutte collective sous forme de grèves ou de manifestation. Et de renforcer le caractère autocratique du pouvoir du capital.

L'Europe de Schengen, une arme contre la solidarité internationale

En supprimant ses frontières intérieures, l'Union européenne n'a fait que renforcer ses frontières extérieures. En transformant l'Europe en une forteresse, aux portes desquelles viennent mourir tous les jours des dizaines de malheureux qui fuient les dictatures ou tout simplement la misère qui règnent au sein de ses périphéries proches (les Balkans) ou plus lointaines (le Moyen Orient ou l'Afrique). Capable de développer la coopération entre services de police et entre armées, l'Europe a été incapable jusqu'à présent de développer les programmes de coopération avec les pays du Sud de manière à permettre à leur population de s'y développer dans la liberté et la prospérité.

En votant contre la ratification du traité en vue d'une constitution européenne, il s'agit d'ouvrir une crise de la construction européenne qui oblige à repenser et refonder complètement les principes de cette dernière. C'est un objectif réaliste. Il ne dépend que de vous de l'atteindre.

Bure Zone Libre

Dans le n° 157 (août 2004), *A Contre Courant* a fait état de la création d'une nouvelle association dans la mouvance de la lutte contre l'enfouissement des déchets nucléaires à Bure (Meuse). Cette association qui porte le nom de Bure Zone Libre (BZL) avait pour but l'achat d'une maison proche du site pour en faire un lieu de résistance permanente.

C'est chose faite depuis le 23 novembre 2004, non pas à Saudron comme avancé dans ACC, mais à Bure même, face au bureau de CLIS (Comité Local d'Informatique et de Suivi), en fait l'organe de la propagande officielle. Comment en serait-il autrement, son président étant le Préfet du département, représentant d'un Etat pro-nucléaire.

L'annonce en a été faite aux médias lors d'une rencontre des collectifs anti-poubelle le 5 décembre dernier. L'inauguration est prévue pour le 31 juillet prochain.

Pourquoi donc une maison à Bure ?

- C'est ici que se joue en grande partie l'avenir de la filière nucléaire. Le député Bataille (PS), soutien de cette industrie et père de la loi de 91 sur la gestion des déchets, n'a-t-il pas déclaré: "il n'y aura pas de relance du nucléaire si le problème des déchets n'est pas résolu" ?

- La véritable raison du choix du site tient plus à l'isolement et au faible peuplement de la région qu'aux qualités géologiques du sous-sol d'ailleurs parcouru de failles. La maison formera alors un point d'ancrage pour aller à la rencontre des habitants.

Ses objectifs

- Devenir un outil d'information et de communication afin de contrer la propagande de l'ANDRA à sa source.

- Renforcer la mobilisation : c'est nécessaire pour peser sur les décisions institutionnelles. Renforcer la dynamique militante autour de Bure en y attirant de nouvelles personnes. Les collectifs y trouveront un lieu de réunion, d'expression, d'échanges et une base pour leurs actions locales.

- Internationaliser la lutte. D'autres centres d'enfouissement sont en projet en Allemagne, en Suisse, en Finlande. Celui de Bure, déjà baptisé "prototype industriel" pourrait servir d'exemple.

- Ouvrir un espace démocratique. Partout le nucléaire veut s'imposer sans réelle consultation : les instances locales perdent leurs prérogatives, les citoyens sont écartés des débats, l'argent constitue l'outil principal de pres-

sion pour les prises de décision qui engagent pour des milliers d'années. Les associations ne sont invitées qu'à de pseudo-débats.

Une alternative politique s'avère nécessaire dans la prise d'initiatives collectives de reconquête du droit à décider et agir face à un lobby nucléaire tout-puissant.

Le nerf de la guerre

Et oui ! Même dans le cas de la guerre pacifique menée par les opposants contre l'inconscience, l'amoralité des apprentis sorciers de la radiation atomique, il y a un nerf : l'argent.

Si près des 2/3 du montant de l'achat sont couverts, il reste environ 7 000 euros à rembourser. Le coût des travaux est estimé à 30 000 euros.

Pour réduire les frais, appel est fait aux bénévoles, aux matériaux et outils de construction. Une planification des travaux est assurée dans le temps en fonction des finances (dons), matériaux et volontaires disponibles. Dans l'ordre : la consolidation de la structure de la maison, notamment la toiture, puis un bureau, les sanitaires, dortoirs, cuisine et bibliothèque. Sont envisagés aussi une salle de réunion et d'exposition, un centre d'information permanent sur le nucléaire et ses déchets, etc...

Les dons peuvent d'ores et déjà être envoyés à l'adresse suivante : Bure Zone Libre, rue de la Gare, 54230 MARON, les chèques étant à l'ordre de Bure Zone Libre. Un reçu sera remis pour déduction fiscale.

Par ailleurs, on peut adhérer au collectif pour 10 euros. Les associations peuvent parrainer le projet ; elles s'engagent alors à signer la charte (cf. ci-après), à contribuer au financement (100, 500 euros), à médiatiser le lieu.

Charte de Bure Zone Libre

Considérant la menace que fait peser l'enfouissement des déchets radioactifs sur notre région, ses habitants et leurs descendants,

Considérant que cette menace s'étendra à moyen ou long terme à une partie de l'Europe,

Considérant que les processus de décisions démocratiques concernant la gestion des déchets nucléaires n'ont pas été respectés localement ou nationalement,

Considérant que les sources officielles d'information concernant l'enfouissement et ses risques sanitaires ne rendent pas compte de la réalité,

Considérant que les objections soulevées par les citoyens, associations et scientifiques indépendants sont simplement ignorées,

Considérant qu'il n'existe aucune solution à la gestion de ces déchets nucléaires et que la filière elle-même se trouve dans une impasse,

Dans ce contexte d'urgence où les politiques avalisent le renouvellement du parc nucléaire français et menacent de voter dans la précipitation l'autorisation d'enfouir les poisons radioactifs à Bure,

Nous, citoyens issus de plusieurs nationalités, regroupés au sein de l'association Bure Zone Libre, demandons:

L'arrêt des projets d'enfouissement ici et ailleurs,

Le non renouvellement du programme nucléaire français et européen,

La fermeture et le démantèlement de tous les réacteurs en fonctionnement sur le territoire,

La mise en place d'un plan de sortie immédiate du nucléaire par les économies d'énergie et le développement des énergies renouvelables.



Justice pour Kamel Belkadi !

Incendie de Daewoo-Orion : un innocent condamné

Qui est Kamel Belkadi ? Un ancien ouvrier de l'usine Daewoo à Mont-Saint-Martin (54) qui a participé à une lutte très dure contre la direction de son entreprise il y a deux ans, quand celle-ci a voulu fermer l'usine et licencier tout le monde. Kamel était un des ouvriers les plus actifs pour défendre ses collègues.

Qui est Daewoo-Orion ? Un groupe industriel coréen qui s'est installé en Lorraine en 1995 avec 46 millions d'euros de subventions de la Région, payée par nos impôts. Après avoir empoché les subventions, Daewoo a décidé de fermer ses usines et de jeter les ouvriers comme des kleenex. Daewoo c'est aussi un groupe qui a versé dans le détournement de fonds et les malversations financières, qui n'a pas payé ses cotisations urssaf pendant 18 mois, et dont l'ex-PDG Kim Woo Chong a détourné des sommes équivalant au tiers du budget de la Corée. Mais cet ex-patron a été décoré de la légion d'honneur, bénéficie d'un passeport français et coule des jours heureux près de Nice... tout en étant recherché par Interpol.

Le contexte de la mise en accusation de Kamel Belkadi ?

Le 23 janvier 2003, alors que les salarié(s) de DAEWOO-ORION (54) luttent depuis plusieurs semaines pour défendre leurs emplois et avaient obtenu, 2 jours auparavant, l'ouverture d'une négociation sur un plan social préventif avec les pouvoirs publics et la direction coréenne, un incendie a ravagé l'ensemble du bâtiment où se trouvait le stock de produits finis. Cet événement qui tombait à point nommé pour en finir avec la lutte menée par les Travailleurs aux côtés de l'Inter-syndicale CGT/FO/CFTC s'est soldé par la mise en liquidation de l'entreprise et a permis à la direction de DAEWOO de s'en sortir sans déboursier un seul centime pour financer le plan social qui lui aurait coûté la bagatelle de plus 10 millions d'euros.

Etrange coïncidence...!

Déroulement de l'instruction, un scandale! Dès les premières auditions, et tout au long de l'instruction, les policiers n'ont pris en compte qu'une seule piste: celle de salariés qui auraient péché les plombs, chauffés à blanc par des « meneurs syndicaux extrémistes ».

Un parti pris dès le départ : Dès le début, c'est Kamel qui était dans le collimateur : C'est lui qui était au cœur des questions que posaient les enquêteurs, et ceux-ci ont multiplié les pressions sur les témoins afin qu'ils aillent dans le sens de sa culpabilité.

Des pressions policières énormes: Afin d'arracher des aveux pour accréditer la thèse policière, le parquet a ordonné la mise en garde à vue de Kamel, de 3 de ses collègues de travail ainsi que de la secrétaire générale de l'Union Locale CGT de LONGWY.

L'un des salariés travaillés par la police a craqué sous la pression, donnant ainsi l'opportunité au parquet et aux enquêteurs de boucler leur "sale travail" dans le sens qu'ils avaient décidé dès le départ. Un autre collègue de Kamel, même au prix de 3 semaines de détention n'a pas cédé aux pressions qu'on lui a fait subir. Kamel BELKADI a été mis en examen et écroué durant presque 3 mois.

Une condamnation lourde, une justice clairement de classe !

Les 2 et 3 Septembre derniers, Kamel Belkadi a été jugé par le Tribunal correctionnel de Briey (54), qui l'a déclaré coupable le 12 octobre 2004 et l'a condamné à 3 ans de prison (dont 18 mois fermes) et 30 000 d'amende. Face à ce jugement de classe qui condamne sans scrupule des innocents, Kamel Belkadi a fait appel.

Pourquoi une justice de classe ? Pour rendre sa décision, le tribunal a fait fi de tous les éléments qui plaident en faveur de Kamel...

...Ce tribunal a invalidé les témoignages de la défense comme par exemple celui-ci : trois personnes ont attesté que Kamel était avec eux au poste de garde au moment du déclenchement de l'incendie, et donc qu'il ne pouvait pas en être l'auteur...

...Ce tribunal n'a pas pris en considération les arguments avancés par Maître BEHR (avocat de Kamel) qui a démonté toute l'accusation (y compris les contradictions horaires) en démontrant sans équivoque l'impossibilité matérielle que Kamel ait pu mettre le feu.

...Ce tribunal n'a ni tenté de répondre, ni même posé plusieurs questions pour le moins "intéressantes" : par exemple, dans les attendus du jugement, le tribunal se contente de relever que le système de sécurité a été détérioré entre le 18 et le 23 janvier 2003, sans poser les questions qui en découlent :

- beaucoup de dysfonctionnements l'alarme ne s'est pas déclenchée, les extincteurs étaient vides, il n'y avait pas de pression dans les lances à incendie...

- le comportement de la direction : déménagement de la comptabilité le matin-même de l'incendie, renvoi chez eux des salariés qui devaient travailler de 14 à 22 heures; absence des cadres qui devaient rester présents, réduction la veille du système de surveillance...

- une voiture est sortie en trombe du parking de l'usine peu après le départ du feu sans oublier que l'incendie a permis à DAEWOO-ORION de faire **l'économie d'un plan social de plus de 10 millions d'euros...**

...Ce tribunal ne relève pas les contradictions entre les 2 experts désignés pour déterminer les circonstances de l'incendie (l'un affirme qu'il y a "absence de résidu de substances inflammables" ; l'autre indi-

que que "la mise à feu s'est développée en présence de matières inflammables")

Tous au rassemblement organisé le 5 avril 2005 devant la cour d'appel de Nancy (Pl. Carrière) !

Cet appel est soutenu par les organisations suivantes :

UL CGT du Bassin de Longwy. AC! 54. Acracia Production Metz. Alternative Couleur Citoyenne (Tours). Alternative Libertaire. AMMN (Association des Mineurs Marocains du Nord Pas de Calais). Association TMOINS (Lyon). ATTAC-54. CGT ANPE Marseille. CGT ARS. CGT CEGELEC Nord & Est. CGT CPN Laxou (54). CGT de la DDASS de l'Isère. CGT Hôpital de Montbéliard. CGT ONIC (syndicat national CGT des personnels de l'Office des Céréales). CGT Syndicat départemental de l'équipement Isère. CNT Interpro 07 (Aubenas). CNT PIO. CNT -Jura. Collectif "Halte à la précarisation" (Millau). Collectif de la Rue qui Gouverne (Nancy). Comité de Chômeurs CGT des Bouches du Rhône. Comité Privés d'Emploi et Précaires CGT 31. Communistes. Confédération Nationale du Travail (CNT). CROAC (Collectif de Résistance et d'offensive Anti-Capitaliste, Montpellier). Fédération CNT (BTP) Bois, Ameublement, Matériaux de construction (SUB TP BAM). Fédération des syndicats CNT PTT. Fédération des syndicats SUD-Rail. Fédération Régionale CGT de Lorraine des mineurs de fer et de sel -PIENNES. FSU 54. Groupe Marée Noire (FA, Nancy). Journal Partisan. La compagnie Jolie Môme. LCR 54. Le Monde Merveilleux du Travail/ Radio Libertaire. Ligue Communiste Révolutionnaire LCR. Ligue des Droits de l'Homme (Nancy). Lutte Ouvrière. Organisation Communiste Libertaire (Reims). Organisation: Le Club République Sociale (54220 Malzéville). Parti Communiste des Ouvriers de France (La Forge). Rezo- antiK (Nancy). Roude Fiisschen (Marxistes-Léninistes à Luxembourg). Scène Rebelle (07). Secteur Hôtellerie-Restaurant, et Tourisme (SHRT -RP) de la CNT Région Parisienne. Section locale CGT DRTEFP Midi-Pyrénées. Section Syndicale CGT DRTEFP Midi-Pyrénées. SNADGI-CGT (Impôts). SSEC CNT 59-62. SUB/TP/BAM-CNT 68. SUD Education Lorraine. Sud PTT 54. SUD Rail de Paris Rive Gauche. SUD santé-social 54. Syndicat CGT ANPE Région Centre. Syndicat CGT Centre Hospitalier Spécialisé de Saint -Egrève (Isère). Syndicat CGT CPN Laxou. Syndicat CGT CS -SI (Toulouse) Syndicat CGT du groupe THOMSON. Syndicat CGT du livre, du papier et de la communication de la Haute-Garonne. Syndicat CGT Saint-Gobain Recherche Aubervilliers (93). Syndicat CGT SIDEL (76-Le Havre). Syndicat CNT (SUB TF SM). Syndicat CNT de la communication de Béthune. Syndicat CNT INTERCO 69. Syndicat de l'industrie informatique CNT (RP). Syndicat FILPAC-CGT du Livre de Poitiers (86). Syndicat UGIC CGT ARCHEMIS. UD CGT Creuse (23). UD CGT Gard. UD CGT Vosges. UD CNT 69. UD CNT 11. UL CGT de Dole (39). UL CGT de Lunéville. UL CGT du Pays d'Avignon UL CGT Le Teil Ardèche (07). UL CGT Nancy. UL CNT de Besançon. Union Régionale des Syndicats de Rabat-Salé Temara (Maroc). Union Syndicale SOLIDAIRES. Union syndicale SOLIDAIRES-54. USD Santé Action Sociale 54.

Site à consulter :

<http://nancy-luttes.net>

La sanction qui a frappé en novembre 2004 François Thonnier - un militant de la gratuité des transports en commun - apparaît encore plus inadmissible depuis le 14 février dernier où le Conseil Régional d'Ile de France a voté, justement, la gratuité des transports pour les chômeurs et les plus démunis.

Ce vote, qui a dû faire grincer quelques dents, même à "gauche", a été demandé par le groupe Communiste, Alternative Citoyenne et Républicain (CACR); il s'appliquera à partir du 1er octobre 2005.

Pour défendre cet acquis fragile et étendre le champ d'application géographique et social de cette mesure, et pour défendre aussi François Thonier et d'autres victimes de la loi LSQ scandaleusement condamnés, le combat continue !

Pétition: *Bouger est un droit, pas un délit !*

François Thonier fut condamné, le 4 novembre 2004, à 2 mois de prison ferme et à payer 1570 euros (amende + dommages et intérêts). La condamnation est définitive.

Son crime : Il est RMIste. Résidant actuellement en Ariège, il rend visite à sa famille et à ses amis à Nantes et à Bordeaux sans payer le train...

Chômeurs, précaires, intérimaires, travailleuses pauvres, sans-papiers, comme tout être humain nous avons besoin et envie de nous déplacer : pour travailler, pour trouver du boulot, pour voir la mer ou sa grand-mère, pour se soigner ...

Depuis novembre 2001, le simple fait de se déplacer sans billet dans les transports en commun (trains grandes lignes et banlieue mais aussi bus, métro, tram) expose les plus pauvres d'entre nous à des peines de prison qui peuvent aller jusqu'à 6 mois ferme et à 7500 euros d'amende.

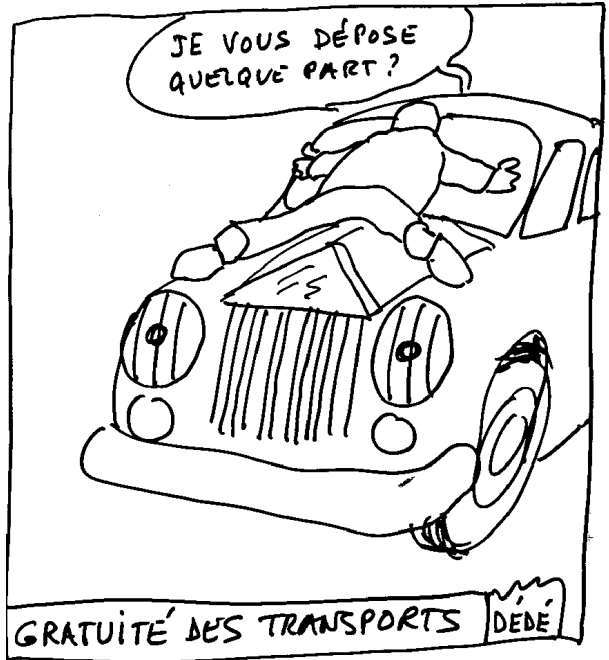
La « loi de sécurité quotidienne » dite LSQ, votée sous le gouvernement Jospin le 31 octobre 2001 a valu à des centaines de voyageurs sans billet des peines de prison ferme et des amendes exorbitantes (à Paris, 1406 condamnations sur plainte de la SNCF, chiffres SNCF nov. 2004 ; à Lyon, 2 condamnations à 2 mois ferme -dont un invalide à 80%- , 3 condamnations à la prison avec sursis sur plainte de la Société Lyonnaise de Transport en Commun, chiffres SLTC, nov.2004).

Les condamné-e-s sont, dans l'écrasante majorité, des pauvres : SDF, jeunes sans revenu, RMIstes, sans-papiers, demandeurs d'asile ... qui n'ont de toute façon pas les moyens de payer leurs déplacements.

Là où les réductions tarifaires (voire la gratuité) existent, elles ne permettent de se déplacer qu'à l'intérieur d'une même région.

Quelle que soit notre situation au regard de l'emploi et du revenu, nous nous engageons à être solidaires en actes avec toutes les personnes qui sont traînées devant les tribunaux et à lutter jusqu'à l'abrogation de la loi de sécurité quotidienne.

Nous déclarons publiquement que nous continuerons à nous déplacer gratuitement à chaque fois que nous en aurons besoin. Nous assumons totalement d'avoir pris le train, le bus, le métro sans payer.



Nom – Prénom

Adresse

Signature

Faites signer cet appel et faites-le parvenir à :

AC! Nantes - Comité de soutien à François Thonier - 21 allée Baco - 44000 Nantes (02.40.89.51.99) ou à soutien.ft@free.fr ou signez l'appel en ligne sur le site d'AC ! à <http://www.ac.eu.org> (Les procès coûtent cher. Envoyez vos chèques au Comité de soutien à François Thonier; Chèques à libeller à l'ordre d'AC ! Nantes, mention au dos "Comité de soutien".)

Rencontres et lectures à contre courant

La Question sociale

Ne manquez pas le numéro 2 de la revue *“La Question sociale”* !

Cette *“revue libertaire de réflexion et de combat”* traite un sujet d'une brûlante actualité : *“Le syndicalisme institutionnel”*, en France, en Espagne et en Italie. A travers des articles portant sur le fonctionnement des grands syndicats se dessine un tableau assez homogène montrant comment ceux-ci se sont insensiblement transformés en annexes de l'appareil d'Etat. Qu'il s'agit là d'un risque auquel le mouvement ouvrier a été très tôt confronté, c'est ce que rappelle un article inédit de Serge Bricianer sur le parti social-démocrate allemand au tournant du XXI^{ème} siècle.

“La Question Sociale” s'intéresse aussi de près aux dynamiques des luttes sociales, ce qui l'amène à revenir sur le mouvement français de 2003, à s'arrêter sur la grève sauvage des tramonts milanais, à rechercher les racines sociales de la *“guerre du gaz”* en Bolivie.

Cette revue ouvre une autre piste de réflexion : *“comment l'ordre règne-t-il dans un désordre capitaliste croissant ?”* (avec un dialogue autour de l'assurance-maladie et de ses enjeux, des considérations sur les *“fauteurs de troubles”* dans les *“banlieues”*, une réflexion sur ce qui fait la solidité apparente de la paix sociale en Espagne).

“La Question sociale” se présente sous la forme d'une brochure de 196 pages. Le numéro : 7 euros. Abonnement 3 numéros : 20 euros. Chèque à l'ordre de G. Carrozza. Courriel : laquestionsociale@hotmail.com La Question sociale c/o Librairie Publico 145, rue Amelot 75011 PARIS.

Collège : peux mieux faire !

Note de la Fondation Copernic

Comment transformer le collège pour le rendre vraiment démocratique ? Quel bilan tirer du *« collège unique »* et quel regard porter sur les projets qui visent à le *« réformer »* ?

Des rapports de l'OCDE aux recommandations de l'Union européenne, la pensée libérale sur l'école avance, comme le montrent le rapport Thélot et le projet de loi d'orientation du ministre de l'Éducation nationale. L'objectif est de réduire le rôle de l'État dans un contexte d'économies budgétaires, d'adapter étroitement le système éducatif aux impératifs économiques et d'instaurer une école à deux vitesses sous couvert d'un *« socle commun »* qui n'est en fait qu'un minimum éducatif pour les élèves destinés à occuper les emplois les moins qualifiés. Sous le prétexte des différences de *« talents »* (c'est un retour de la théorie des dons du 19^e siècle !), le gouvernement souhaite revenir sur le principe du collège unique en réintroduisant des modes de sélection précoce des élèves.

Quel projet alternatif peut-on opposer à cette dangereuse *« réforme »* ? Réaffirmer l'ambition d'une scolarité commune pour tous les élèves jusqu'à 16 ans tout en proposant des pistes de transformation du collège pour qu'il soit plus égalitaire et émancipateur, tel est le projet des auteurs de cette note.

Editions Syllepse 69 rue des Rigoles, 75020 PARIS
edition@syllepse.net www.syllepse.net 01-44-62-08-89

L'Anarchisme à la Une

C'est le titre d'une exposition du 23 février au 12 juin 2005 au Mundaneum (76 rue de Nimy - 7000 Mons - Belgique). Ouvert du mardi au dimanche de 12h à 18h. Entrée à l'exposition : 2,50 euros. Tarif réduit (enfants, étudiants, demandeurs d'emplois, seniors et groupe de plus de 10 personnes) : 1 euro. Visite guidée : 25 euros (groupe de 25 personnes maximum). Infos : 065/31.53.43 info@mundanuem.be

Le visiteur entre par la porte de la dimension violente de l'anarchisme : *« Les anarchistes, fauteurs de désordre voire criminels ! »* Au-delà des idées reçues, l'exposition invite à un voyage en différentes étapes. Un premier espace est réservé à la définition du concept. Les grands thèmes de l'anarchisme sont retracés : anti-autoritarisme, anti-militarisme, anti-cléricanisme, universalisme.

Une étude à travers le temps est aussi proposée. Grâce à l'intégration du *“MundaWeb”* au dispositif de l'exposition, Internet favorise l'accès aux sources d'informations relatives aux mouvements anarchistes actuels.

Deux concrétisations de l'idéal anarchiste clôturent le périple : la colonie *« L'Expérience »* (1905-1908) et les expériences de communisme anarchiste menées durant la guerre d'Espagne (1936-1939). La visite se termine par un espace de consultation d'ouvrages, laissant à chacun la possibilité de se forger sa libre d'interprétation.

L'exposition est appelée à voyager. En effet, le dispositif de l'exposition est prévu pour être facilement présenté, en totalité ou en partie, en d'autres lieux... Avis aux amateurs !

Rencontres libertaires sur la décroissance

Ces rencontres sont organisées du 6 au 8 mai 2005 par AL, Casbah, CNT, FA, Marée Noire, No Pasaran à la MJC Bazin à Nancy. Les ateliers/débats (informatique, consommation, sciences, techniques, énergie, transport, éducation) seront principalement un lieu d'échange ayant pour but de proposer des alternatives et des expérimentations et de les mettre en pratique ici et maintenant.

Des encas froids (et végétariens) seront préparés par la cuisine collective de la Casbah. Ces encas et le repas du samedi soir seront à prix libre, mais une réservation est demandée pour la soirée cabaret afin de prévoir au plus juste la quantité à faire sans faire de gâchis ! Un coin enfant sera aussi mis en place.

Plus d'infos sur le site : <http://rencontres-libertaires.eu.org>

De la misère humaine en milieu publicitaire

La publicité ne cesse d'étendre son empire. Nous sommes chaque jour soumis à plus de sept mille messages publicitaires. Jusqu'où ira ce bombardement ? En France, plus de vingt milliards d'euros sont investis par an en publicité - trente fois plus que le budget du ministère de l'Environnement ! Qu'y a-t-il là de si décisif pour qu'on y consacre tant d'argent, de talent et d'énergie ? C'est que la croissance est indispensable pour entretenir la santé de l'économie. Or, on ne peut produire toujours plus de marchandises sans produire en même temps les envies qui permettent de les écouler. Les publicitaires sont chargés de nous inoculer ces envies. Non seulement on nous somme de participer à la production croissante de marchandises, mais avec la publicité nous sommes tenus d'en assurer l'écoulement, jusqu'à la nausée. Le groupe Marcuse explique que le système publicitaire est indispensable à l'expansion du consumérisme et du productivisme, dont les conséquences sont catastrophiques pour les hommes comme pour la nature. La publicité est le carburant idéologique de ce saccage : elle nous incite sans cesse à consommer, tout en nous aveuglant sur les conséquences de cette hyperconsommation. Il ne faut donc pas en rester à une critique moralisante des *“ excès ”* de la publicité. Il faut plutôt s'attacher à comprendre comment elle diffuse un mode de vie qui contribue à l'appauvrissement de la vie. Les excès si décriés apparaîtront alors sous leur jour véritable : les dernières percées d'une offensive qui, depuis trop longtemps, participe à la dévastation du monde.

“De la misère humaine en milieu publicitaire” aux éditions La Découverte (2004) est disponible, sur commande et en librairie, au prix de 7,5 euros.

BULLETIN D'ABONNEMENT

* * *

Abonnement 10 numéros (1 an)

- SIMPLE 10 Euros
- de SOUTIEN Euros
- Faibles ressources (selon possibilités) . . .

(Chèque à l'ordre de: "A Contre Courant")

NOM _____

Prénom _____

Adresse _____

CPPAP N°70783

Dispensé de timbrage

Mulhouse-

A CONTRE COURANT

(service abonnements)

BP 2123

68060 MULHOUSE cedex

P

PRESSE

DISTRIBUÉE PAR

LA POSTE

Déposé le 03/03/2005



Anticonstitutionnellement vôtre

Dédé



COMITE DE REALISATION

A. BIHR / L. DALSTEIN / J.M DELAYE / J. FORTCHANTRE
B. SCHAEFFER / A. ET D. WALTER

Sommaire

- Page 1 Edito
- Page 2 et 3 Des vérités sur la dette publique
- Page 4 à 8 La Constitution illégitime
- Page 9 et 10 Renouons avec le succès
- Page 11 Trois raisons de voter non
- Page 12 Bure Zone Libre
- Page 13 Justice pour Kamel Belkadi !
- Page 14 Bouger est un droit, pas un délit !
- Page 15 Rencontres et Lectures
- Page 16 Anticonstitutionnellement vôtre

ACC dispose d'un Fax au 03 89 46 29 79 (Pour le 68)

et au 03 25 05 57 57 (Pour le 52)

ACC sur internet : <http://www.acontrecourant.org>

Courriel : courrier@acontrecourant.org

Impression et Direction de publication :

JEAN FORTCHANTRE 1 rue Victor Hugo
52100 BETTANCOURT-LA-FERREE